

Fédération des entreprises
MEDEF NC
L'ESPRIT D'ENTREPRISE,
L'ESPRIT D'AVENIR.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2019

Durant l'année 2019, le MEDEF-NC a été fortement mobilisé sur la TGC, avec la réglementation des marges et des prix. Heureusement, et malgré la politique économique catastrophique que nous avons subie pendant la dernière mandature, nous n'avons pas manqué de projets pour redynamiser nos entreprises et le territoire. Ainsi, tout au long de l'année 2019, nous nous sommes engagés sur plusieurs projets comme : la création d'une commission sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale des entreprises (RSE), la pérennisation de l'événement pays DIGINOVA en se rapprochant de la Polynésie pour mutualiser le développement du numérique sur nos territoires, le travail avec la FEDOM sur les sujets de la défiscalisation et de la prise en compte des spécificités de nos territoires insulaires auprès de l'Etat, l'association avec le MEDEF Polynésie et le MEDEF France pour solliciter un représentant à Bruxelles, à l'Union Européenne, le soutien au président du gouvernement de Nouvelle-Calédonie, M. Thierry SANTA, pour la présidence de l'OCTA en 2020 et la signature avec les syndicats de salariés du stade « 2 » de la réforme du régime de retraite de base.

Malgré ces initiatives, nous avons subi, comme l'ensemble des calédoniens, les conséquences de la politique menée par la mandature précédente, et nous n'avons pu que constater la situation économique extrêmement critique qu'a vécu le territoire, et dans laquelle il se trouve actuellement.

L'année 2019 a été sacrifiée et l'année 2020 vit un premier semestre des plus difficiles. Mais le MEDEF-NC continue à défendre les intérêts des entreprises de Nouvelle-Calédonie et montre sa force et sa résilience face à cette crise exceptionnelle.

Daniel OCHIDA,
Président du MEDEF-NC



SOMMAIRE

- p 2. Le mot du Président**
- p 4. Les indicateurs**
- p 5. La vie du MEDEF-NC**
- p 14. Les commissions**
- p 15. Économie - Fiscalité**
- p 19. Protection sociale**
- p 23. Relations sociales**
- p 25. Emploi - Formation**
- p 28. L'équipe de permanents**
- p 29. Le Comité Directeur**
- p 30. Remerciements**



2 000
courriers reçus

Pour le MEDEF-NC et les syndicats
professionnels gérés par le MEDEF-NC

Par le MEDEF-NC et les syndicats
professionnels gérés par le MEDEF-NC

600
courriers envoyés

3 000
consultations

Individuelles, téléphoniques
et informatiques

Petits déjeuners et rencontres
autour du numérique

12
réunions d'informations

600
réunions

ont concerné le MEDEF-NC,
ses mandataires et ses syndicats
professionnels

avec les représentants des pouvoirs
publics et les partenaires sociaux

110
rencontres

150 mandataires du MEDEF-NC dans
67 organismes ou commissions

dirigeants d'entreprises ou cadres dirigeants s'investissent aux côtés des syndicats de salariés



Conférence de presse de rentrée du MEDEF-NC

“ Les entreprises de tous secteurs et toutes tailles sont attachées à une idée aussi simple que centrale pour l'avenir de notre société : l'Entreprise est le moteur du développement économique et de la création d'emplois. Une économie extrêmement dégradée a rendu nécessaire de mettre la santé des entreprises et les emplois du secteur privé, au centre des programmes de campagne pour les élections provinciales de mai 2019. Les chefs d'entreprises doivent pouvoir compter sur des élus capables de comprendre les problématiques de l'Entreprise en leur garantissant un environnement stable et de la visibilité. Il est impératif de s'occuper de l'économie qui fait peser un risque réel sur la paix sociale. ”

Daniel OCHIDA, Président du MEDEF-NC.

COMEX du MEDEF-NC du 21 février 2019

Le Comité exécutif (48 membres) se réunit 5 à 6 fois par an pour ajuster les actions de l'organisation patronale et prendre position sur les dossiers qui requièrent des avis et observations éclairés de l'ensemble des secteurs d'activité.

Pour cette première séance annuelle, le "COMEX" du MEDEF-NC a étudié des dossiers comme la présentation de la plateforme internet réservée aux adhérents, la relance économique et la retraite complémentaire. En 2019, le COMEX s'est également tenu le 28 mars, le 23 mai, le 25 juillet, le 24 octobre et le 12 décembre.



Petit déjeuner du MEDEF-NC sur l'entreprise libérée

Pour faire face aux défis de notre société actuelle, l'entreprise libérée se présente comme un modèle d'organisation et **un système de management où l'Humain est au centre du fonctionnement**. Au cours de cette séance interactive, organisée par le club Services du MEDEF-NC, Bibiana JURADO et Florian CHABOT ont abordé des sujets tels que la raison d'être évolutive, la plénitude de l'être, la prise de décision et le chemin de transformation. D'autres petit-déjeuners ont eu lieu en 2019 comme la formation en réalité virtuelle, par Manpower, le 12 mars, la balance des paiements expliquée par l'IEOM, le 22 mars, un débat avec nos entreprises adhérentes concernant les provinciales, le 25 avril et un petit déjeuner sur le RCPD le 29 mai.

Le MEDEF-NC a lancé sa commission sur la Responsabilité Sociétale et Environnementale des entreprises !

Le MEDEF-NC s'inscrit dans une réelle volonté de transformer l'objet même de l'Entreprise, à savoir son intérêt sociétal. La commission RSE travaille sur un projet de charte qui permettra de sensibiliser et d'accompagner les entreprises dans cette démarche. Elles pourront également s'appuyer sur des outils collaboratifs dédiés et les bonnes pratiques seront diffusées sur notre site adhérents.

“ Il faut faire évoluer le capitalisme et proposer un nouveau projet de société, tendre vers une entreprise plus responsable, plus sociale, en phase avec son environnement géographique et culturel. ”

Daniel OCHIDA.

La commission RSE a eu le plaisir d'accueillir, le 4 décembre 2019, M. Vincent LOCASTELLO, auditeur Qualité, Sécurité, pour le groupe AFNOR. Il a présenté aux membres de la commission les étapes nécessaires pour instaurer un référentiel RSE au sein des entreprises, en détaillant les grands principes de l'ISO 26 000.



Le MEDEF-NC, partenaire de l'UNC

L'Université de la Nouvelle-Calédonie a accueilli le 16 mai une délégation du MEDEF-NC menée par notre président Daniel OCHIDA. Dans le cadre de ses relations privilégiées avec le monde des entreprises de la Nouvelle-Calédonie et de son partenariat avec l'UNC, la visite du MEDEF-NC fut l'occasion de présenter les différentes installations du centre de recherches et d'innovation technologique. Elle s'est poursuivie avec la rencontre d'un étudiant entrepreneur du PEPITE NC qui œuvre à la sensibilisation, à la formation et à l'accompagnement à l'entrepreneuriat. Notre délégation a été très satisfaite et impressionnée des développements de l'université.



Conférence exceptionnelle pour l'Assemblée Générale du MEDEF-NC

Membre du Parlement néo-zélandais et ancien General Attorney (équivalent de notre ministre de la justice), Christopher Finlayson nous a exposé comment la Nouvelle-Zélande, pays en faillite économique dans les années 80, est entré dans **le top 5 mondial en matière de respect des droits de l'homme, d'Etat de droit et de liberté économique**.

Parmi les réformes les plus significatives, on peut citer une quasi-suppression des droits de douanes, un impôt sur le revenu simplifié, une liberté des échanges, une réduction du périmètre du secteur public et des dépenses publiques. Surtout, tous les gouvernements successifs, depuis cette date, ont limité au strict minimum leur intervention dans l'économie.

“ Gageons que l'histoire de ce pays partenaire et voisin qui a réussi de manière spectaculaire à redresser son économie, puisse inspirer nos décideurs politiques.

Daniel OCHIDA, Président du MEDEF-NC. ”



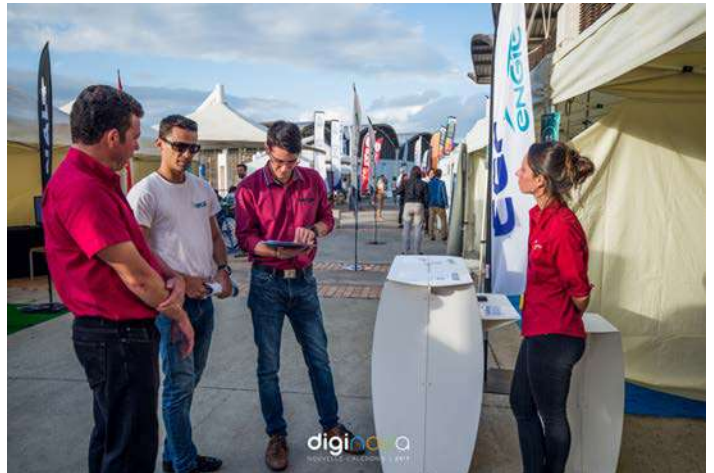
Le MEDEF-NC a organisé le jeudi 25 avril, une réunion-débat des chefs d'entreprises pour les provinciales 2019

Ce débat ouvert à tous les entrepreneurs quel que soit le secteur d'activité et la taille de la société, a permis d'échanger sur les points économiques et sociaux des programmes de campagnes électorales dans le but de **partager les exigences du monde économique**.



Les élections provinciales 2019

Le 12 mai 2019 a marqué le renouvellement des élus de nos institutions politiques. Le MEDEF Nouvelle-Calédonie, conformément à sa doctrine basée sur la liberté d'entreprendre, la cohésion sociale et la maîtrise des dépenses publiques, est intervenu dans cette période pour replacer l'économie au centre des préoccupations.



DIGINOVA 2019

Le MEDEF-NC a co-organisé le carrefour du numérique et de l'innovation pour la troisième fois aux côtés de l'Université de Nouvelle-Calédonie, du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et de l'OPT-NC. Il s'est tenu les 12, 13 et 14 septembre 2019 à l'UNC autour de plusieurs thématiques : la transformation digitale des entreprises, l'administration à l'ère du numérique, l'intelligence économique face à la transformation numérique, l'entrepreneuriat et l'innovation dans un monde numérique.

1500 participants, 40 sponsors, 63 conférenciers, 27 interventions, 68 animations, 25 intervenants internationaux, 26 stands de partenaires... Autant de chiffres qui révèlent une réelle implication des entreprises calédoniennes dans le numérique.



Le MEDEF-NC a rencontré les sénateurs en déplacement sur le territoire

Le 29 juillet, les membres du Comité Directeur ont échangé avec les sénateurs Mathieu DARNAUD et Philippe MOUILLER sur la situation actuelle en Nouvelle-Calédonie et la nécessité de donner un nouveau souffle à notre économie. Nous avons pu expliquer l'importance de maintenir le dispositif d'aides fiscales à l'investissement Outre-Mer ainsi que de travailler sur les aides européennes pour nos entreprises.



La Consule générale d'Australie en visite au MEDEF-NC

M. Daniel OCHIDA, Président du MEDEF-NC, et son équipe ont reçu Mme Alison CARRINGTON, Consule générale d'Australie, ainsi que M. Lindsay EMERIAU, chargé d'études politiques, afin de parler de la situation économique du territoire et des possibilités d'échanges entre la Nouvelle-Calédonie et l'Australie.

De nombreux sujets ont été évoqués, tels que le projet de texte sur le **système d'assurance décennale**, la situation des usines minières, le tourisme, l'agriculture, le changement climatique et les partenariats en terme d'innovation.



L'Université numérique du MEDEF 2019

Intégrer les outils numériques dans ses processus organisationnels et dans son activité et dans la création de nouveaux usages pour ses clients, génèrent de véritables gains de compétitivité.

C'est ce qui a été parfaitement démontré lors de cette édition 2019 de l'Université Numérique du MEDEF qui se déroulait à la station F à Paris, au travers des échanges, des tables rondes et des présentations des lauréats des prix de la "Transformation numérique".

Pour Geoffroy ROUX DE BÉZIEUX, Président du MEDEF "Même si les entreprises en ont la volonté, la mise en œuvre de la transformation digitale n'est pas facile pour autant et il est important de promouvoir quelques belles réussites à travers ces Prix".

Afterwork J'entreprends

Se rencontrer en vrai, échanger des bons plans, parler de nos difficultés, s'encourager, se conseiller...

Les Afterworks J'entreprends by MEDEF-NC encouragent à entreprendre et sont ouverts à tous.

5 Afterworks ont été organisés en 2019 : le 21 février, le 11 avril, le 4 juin, le 11 juillet et le 12 septembre.

Site internet et page FB : J'entreprends.nc



Alexandre SAUBOT, membre du Conseil Exécutif du MEDEF national

Alexandre Saubot, président de Haulotte Group et ancien président de l'UIMM, est très attaché à la Nouvelle-Calédonie et connaît particulièrement bien **le milieu industriel et le rôle du dialogue social dans l'entreprise**. Le MEDEF-NC a eu l'occasion d'échanger autour des thèmes d'actualité comme le devenir de l'industrie calédonienne avec un focus sur le nickel.

Il a confirmé que les qualifications et les compétences seront plus que jamais le nerf de la guerre et la clef de la compétitivité des entreprises du secteur. La Nouvelle-Calédonie possède des actifs et c'est une force inestimable pour envisager l'avenir. Mais il faut devenir plus productif et plus compétitif.



Daniel OCHIDA a la Rencontre des Entrepreneurs de France 2019

Parce que les entreprises apportent des solutions positives aux mutations du monde, le MEDEF leur dédie ce rendez-vous annuel devenu au fil des années le temps fort de la rentrée en France et les place au centre du débat. Un nouveau format en 2019 : l'Université d'été du MEDEF France est devenue « La Rencontre des Entrepreneurs de France ». L'événement s'est fait l'écho de la crise écologique et des inégalités sociales, des conférences ont été organisées autour de ces thématiques sociétales et d'actualité. Pour les animer, des personnalités de tous horizons : politique, économie, culture, média, justice, syndicats et administration se sont relayées. Selon Geoffroy ROUX DE BEZIEUX, l'idée est de "donner de la perspective, du recul" aux dirigeants d'entreprises, "parties prenantes, au même titre que l'État, de l'intérêt général de la France et du monde". La REF 2019 a véhiculé un nouveau message porté par les entreprises françaises : être rentables, se développer, oui, mais plus à n'importe quel prix social et écologique. S'il est difficile de relayer la totalité de ce qui s'est dit, durant ces panels, on retient deux thématiques revenues à plusieurs reprises, notamment au travers de la loi Pacte, promulguée le 22 mai 2019 : La "raison d'être" de l'entreprise et la "prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux". Ces sujets ont marqué les esprits des entrepreneurs et encouragé bon nombre à renforcer leur politique RSE et le partage des richesses aux salariés.



Le séminaire des mandataires du MEDEF-NC

Le 26 septembre 2019, le MEDEF a organisé le séminaire des mandataires. Ce rendez-vous a été l'occasion de faire une rétrospective des mandats par commission et de rappeler le rôle d'un mandataire : Défendre et promouvoir les valeurs et les intérêts communs de toutes les entreprises.



Les assises de la simplification administrative se sont tenues le 21 mars. Deviendra-t-elle une réalité calédonienne ?

La volonté de réussite est réelle lorsque l'on constate le développement des procédures de dématérialisation pour les particuliers et les entreprises au cours de ces dernières années.

“ Malgré le chemin parcouru, le chantier reste vaste et immense, il faudra à nouveau en faire une priorité et même passer à la vitesse supérieure. Le gouvernement, les provinces, les communes, les établissements publics, les syndicats mixtes, etc., sont devenus illisibles et incompréhensibles. Personne ne sait plus qui fait quoi, qui finance quoi, qui est responsable de quoi. ”

Alain MARC, Secrétaire Général du gouvernement.

C'est bien ce manque d'efficacité que dénonce régulièrement le MEDEF-NC et non pas la compétence des agents publics.



La délégation Polynésienne de la CCISM au MEDEF-NC



La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers a été reçue par le MEDEF-NC pour des échanges qui se sont révélés fructueux s'agissant de l'amélioration des relations commerciales entre nos territoires éloignés ainsi que sur les nombreuses similitudes qui nous rapprochent, comme l'insularité, ou notre appartenance au Forum des îles du Pacifique. Il existe des freins qu'il convient de lever comme le manque d'ouverture concernant certaines productions ou encore une fiscalité qui pourrait favoriser les échanges bilatéraux.

La Conférence économique et sociale d'octobre, en marge du Comité des Signataires, à Paris

La conférence a réuni des acteurs économiques et politiques calédoniens en présence de l'Etat.

Ce moment, souhaité de longue date par le MEDEF-NC, a été l'occasion d'exprimer nos inquiétudes sur l'avenir économique mais aussi de proposer des solutions pour un devenir meilleur. Il s'agissait de l'évolution des contrats de développement vers des contrats de convergence et de transformation, du financement d'un plan de simplification et de dématérialisation des services publics, de la mise à niveau du système d'information de la CAFAT et du financement de l'économie.

“ Cela fait plusieurs années que les acteurs économiques, et en particulier le MEDEF-NC, souhaitent assister au Comité des Signataires sous l'angle économique et social [...] et, aujourd'hui, il me semble que nous avons été entendus et que ce genre de réunion va porter ses fruits. ”

Daniel OCHIDA, Président du MEDEF-NC.



Le MEDEF-NC en visite au MEDEF Polynésie Française

Une délégation du MEDEF-NC a échangé avec les membres du Bureau de ses homologues polynésiens sur des problématiques qui, malgré des législations différentes, sont communes à nos deux territoires : Protection sociale, Droit du travail, Fiscalité, Emploi local, Formation.

Catherine WEHBE - Patrick BAGUR, Président du MEDEF Polynésie Française - Teva Rohfritsch, Vice-Président de la Polynésie française - Daniel OCHIDA - Lucile ROTTIER, Secrétaire générale du MEDEF Polynésie Française





Outre le fait d'apporter des renseignements aux adhérents sur les modalités pratiques d'application de la réglementation économique et fiscale, le rôle de la commission est de **faire vivre et de véhiculer les propositions du MEDEF-NC sur tous les sujets de fiscalité et d'économie auprès des différentes institutions** où nous intervenons comme le gouvernement, les clusters et les groupes de travail.



Le rôle de la commission est de véhiculer les propositions du MEDEF-NC sur tous les sujets de protection sociale dans les différentes institutions où nous intervenons. Elle traite de sujets comme le RUAMM, les régimes de retraite, ou encore **l'ensemble des mécaniques permettant aux salariés et aux travailleurs indépendants de faire face aux risques sociaux.**

Nous travaillons étroitement avec la CAFAT, la Caisse Locale des Retraites, Malakoff Mederic Humanis, le Fonds Social de l'Habitat, le Conseil du Handicap et de la Dépendance, etc.



Cette commission regroupe les notions de dialogue social et de droit du travail. **Elle traite des processus de négociations, de partage de l'information ou de consultation mis en place entre le gouvernement, les employeurs et les salariés, dans le cadre de problématiques ou de questions liées à la politique économique et sociale.** Nous guidons également nos adhérents dans le bon fonctionnement de leur politique de gestion d'entreprises et de ressources humaines. Nous intervenons auprès du CDS, de la CPEL et sur les conventions collectives de tous les secteurs d'activité.



Le meilleur pouvoir d'achat que l'on puisse donner, c'est de l'emploi. L'entreprise même se définit par ses forces vives. La formation, que ce soit auprès d'étudiants, de salariés ou de travailleurs indépendants, est un secteur en constante évolution. La commission Emploi - Formation intervient auprès du FIAF, de l'ACESTE CNAM, de Cadres Avenir, de l'UNC, de l'EGC, des lycées ainsi qu'auprès d'organismes privés. Elle fait vivre les propositions du MEDEF-NC dans **la construction et la refonte de formations et participe aux changements de la politique de l'emploi en Nouvelle-Calédonie.**



La réglementation des prix

Pendant une grande partie de l'année, nos entreprises ont supporté une réglementation des prix d'un autre âge décidée par un exécutif peu clairvoyant et pour le résultat catastrophique que nous connaissons désormais : **un ralentissement économique fort, une situation sociale compliquée, des secteurs en difficulté et surtout des perspectives de reprises peu réjouissantes.**

La réglementation tant contestée par le MEDEF-NC et critiquée dans son format par l'Autorité de la Concurrence n'aura pas été sans conséquence. L'effet demande/prix escompté par le gouvernement précédent n'aura pas relancé la consommation. C'est ce que démontre la TGC au travers de son rendement loin des attentes escomptées lors des simulations réalisées avant sa mise en œuvre. Nos attentes vont désormais porter vers la simplification de la fiscalité et le rendement budgétaire puisque c'est avant tout les deux atouts d'une TGC bien calibrée.

Dans le contexte particulier de l'année 2019, le MEDEF-NC a continué d'être force de propositions et a pesé sur les décisions du gouvernement précédent. Toute l'année nous aurons contribué aux débats sur la relance économique et dès le mois de septembre pris nos responsabilités pour proposer une sortie de la réglementation des prix et des marges organisée à travers le Bouclier Qualité Prix. (voir BQP).

La réforme des protections de marché

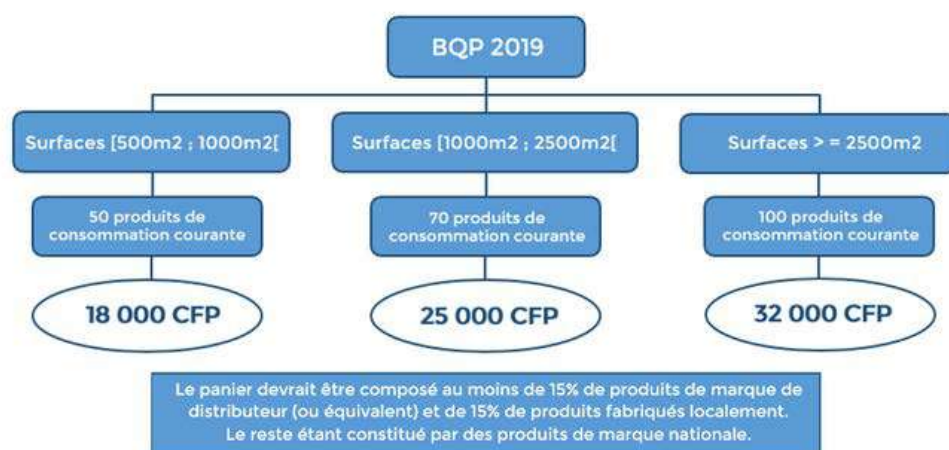
Le congrès et le gouvernement ont voté la réforme des mesures de protection de marché les 8 et 14 janvier 2019, sans unanimité. Le MEDEF-NC a ensuite porté un regard vigilant sur le respect des objectifs affichés, qui sont :

- "Assurer une meilleure autonomie économique"
- "Une meilleure couverture des besoins alimentaires"
- "Une création d'emplois plus importante"
- "Une plus grande compétitivité"
- "Un renforcement du pouvoir d'achat des consommateurs".

La sortie de la réglementation et le Bouclier Qualité Prix

Dès l'instauration du contrôle des prix et des marges, l'inquiétude du gouvernement portait sur la sortie et les conséquences potentielles en matière d'inflation et donc de pouvoir d'achat des consommateurs. Afin de " rassurer " les élus sur l'échéance du 1er octobre 2019, les acteurs économiques concernés en premier lieu, à savoir, les importateurs distributeurs, les commerçants et les producteurs locaux, ont proposé un mécanisme modérateur de prix dupliqué sur le principe du Bouclier Qualité Prix adopté dans les DOM.

Le passage à une déréglementation des prix (de nombreux produits de première nécessité sont toujours à marge contrôlée), s'est déroulée sans heurts pour le consommateur qui au contraire bénéficie aujourd'hui d'un large choix de produits à prix réduit. Ainsi depuis le 1er octobre, trois paniers sont mis en place en Nouvelle-Calédonie.



Les résultats relevés par la DAE font état d'un panier de biens en baisse de 21% en novembre montrant que les acteurs auront joué le jeu.

Développement économique : La loi de soutien

La loi de soutien à l'économie, votée par le Congrès le 30 décembre 2019 a été validée par le MEDEF-NC dans sa version de projet. Il reste cependant de nombreuses améliorations nécessaires pour insuffler une véritable dynamique de relance. La loi s'articule en quatre grands chapitres :

1. **Simplifier la vie des entrepreneurs et des entreprises ;**
2. **Soutenir l'entrepreneuriat et l'économie calédonienne ;**
3. **Relancer le pouvoir d'achat et stimuler la concurrence ;**
4. **Transformer et diversifier l'économie calédonienne.**

Parmi les points essentiels de la loi, nous pouvons louer la volonté de l'administration d'établir un rapport de confiance avec le contribuable et l'entreprise en instaurant **un droit à l'erreur** et en modernisant la relation et les échanges. Bien évidemment, nous sommes satisfaits que notre demande insistante de **rembourser aux entreprises les taxes à l'importation versées sur leurs stocks ait enfin trouvé une traduction légale.**

En revanche, **le texte favorisant l'innovation** reste en dessous de nos attentes, car la diversification de l'économie et l'innovation méritaient un sort nettement plus favorable qu'une réduction d'impôt limitative dans ses contours.

Cela ne correspond certainement pas aux enjeux et défis que la Nouvelle-Calédonie va devoir affronter ces prochaines années, confrontée de plus en plus à une concurrence internationale impitoyable.

Financement des entreprises calédonniennes : L'avis du MEDEF sur les produits BPI

Les travaux menés en septembre 2013 par les organisations patronales et les chambres consulaires ont conduit la BPI, via l'ICAP, à proposer des solutions de financements dès 2014. Seulement, le tissu calédonien est spécifique avec des besoins différents de ceux de la métropole.

Le MEDEF-NC s'est entretenu en juin 2019 avec Monsieur Dominique CAIGNART, le Directeur du Réseau Ile de France et DOM, et Mme Caroline MESSIN, Responsable du Domaine Réseau & Pilotage, qui ont été chargés de la mise en œuvre des produits BPI à compter de mi-septembre. En synthèse : des produits pour la création d'entreprise, le financement direct par le prêt de développement Outremer (complément de l'offre bancaire), une gamme de produits pour l'innovation et le financement à l'international pour aider au développement de l'export.



Accord commercial entre le Vanuatu et la Nouvelle-Calédonie

Bien représenté, notamment par Daniel OCHIDA, le président du MEDEF-NC et son porte-parole Éric DURAND, le monde économique a semblé très satisfait de cet accord signé le 23 avril par Philippe GERMAIN, ancien président du gouvernement, et Charlo SALVAI, premier Ministre du Vanuatu.

“ Pour ce projet, le monde économique et le Congrès se sont mis derrière le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie comme un seul homme. C'est une dynamique positive, pour la première fois, on assiste à une ouverture du marché calédonien. Ce sont les premiers pas vers une ouverture des barrières car ici on a toujours un problème avec les protections de marché. ”

a expliqué Éric DURAND.



ZOOM : La FEDOM

Visite de la FEDOM au MEDEF-NC

Les représentants de la FEDOM (Fédération des Entreprises D'Outre-Mer) ont effectué une visite en Nouvelle-Calédonie et sont allés à la rencontre des institutions calédoniennes et des entreprises afin de défendre au mieux les intérêts de la Nouvelle-Calédonie.

Les échanges fructueux ont permis de rappeler la fonction essentielle de la défiscalisation métropolitaine pour le financement de nos projets et d'insister sur l'amélioration de l'instruction des dossiers et du bénéfice d'un horizon au-delà même de 2025.

Petit déjeuner MEDEF-NC, en partenariat avec la CCI-NC et la FEDOM

Le MEDEF-NC et la CCI ont organisé une conférence le 11 septembre à destination des entrepreneurs, en présence de Jean-Pierre PHILIBERT, Président de la Fédération des Entreprises d'Outre-Mer. Ce fut l'occasion d'aborder les sujets suivants :

1. Évolutions de la défiscalisation nationale à la veille du vote de la Loi de finances 2020,
2. Accès aux financements de l'Union Européenne pour les entreprises calédoniennes,
3. Avenir du Fonds Européen de Développement (FED),
4. Bilan de la mission territoriale de la FEDOM.





Réforme de la CAFAT

Le paritarisme est un facteur essentiel du bon fonctionnement de la gestion de la CAFAT. Les partenaires sociaux, dont le MEDEF-NC, représentent le tissu économique calédonien et ont une proximité avec la réalité du terrain.

Mais fin d'année 2018, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a proposé une réforme, votée par le congrès malgré les alertes et avis réservés de la société civile, qui pourrait bouleverser ces équilibres de gestion.

C'est notamment la remise en cause de l'étanchéité entre chaque régime qui a été redoutée en matière de financement. En effet, certains régimes, comme la retraite, financés intégralement par les cotisations sociales ne doivent pas servir à combler les déficits d'autres régimes, en lieu et place de recettes fiscales dues par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

C'est aussi une réforme de la gouvernance qui est souhaitée par les élus, afin de faire entrer le gouvernement dans les instances de la CAFAT pour les régimes qui seraient financés en totalité ou en partie par l'impôt.

Réforme du régime de base CAFAT

Les partenaires sociaux se sont réunis en commission paritaire de suivi du régime de retraite de base CAFAT, pour expliquer les différentes réformes techniques du régime afin de pérenniser le versement des retraites dans un contexte de vieillissement de la population et de difficultés économiques.

Les cotisations n'arrivent plus à financer les pensions, ce qui soulève des interrogations sur la capacité de la CAFAT à les payer d'ici 5 à 6 ans. Le patronat et trois syndicats représentatifs de salariés estiment que le report de l'âge de départ à la retraite est inéluctable, compte tenu de la situation plus que critique dans laquelle se trouve la CAFAT.

Le nouveau bureau de la CAFAT

La CAFAT a élu son nouveau Bureau du Conseil d'Administration, présidé par le collège patronal pour un an.

Bureau de la CAFAT 2019/2020 :

- **Président : Jean-Rémi BURAGLIO, MEDEF-NC**
- Vice-président : Jean-Pierre KABAR, COGETRA
- Secrétaire : Christophe COULSON, UT-CFE-CGC
- Invité permanent : Jean-Louis LAVAL, U2P



Nouvelle plateforme déclarative pour la retraite complémentaire

A partir du 2 janvier 2020, le groupe paritaire Malakoff Médéric Humanis a lancé une plateforme DéclaR'zen, mise à disposition des entreprises calédoniennes pour la déclaration annuelle de la retraite complémentaire.

Objectif : offrir une plateforme déclarative en réponse à la fermeture du 8 novembre 2019, du service DADS-U de net-entreprises pour la retraite complémentaire AGIRC/ARRCO et des services de saisie en ligne de formulaires dédiés.

DéclaR'zen
La déclaration des salaires pour la retraite complémentaire



Retraite complémentaire ARRCO-AGIRC : Exonérations des coefficients de solidarité

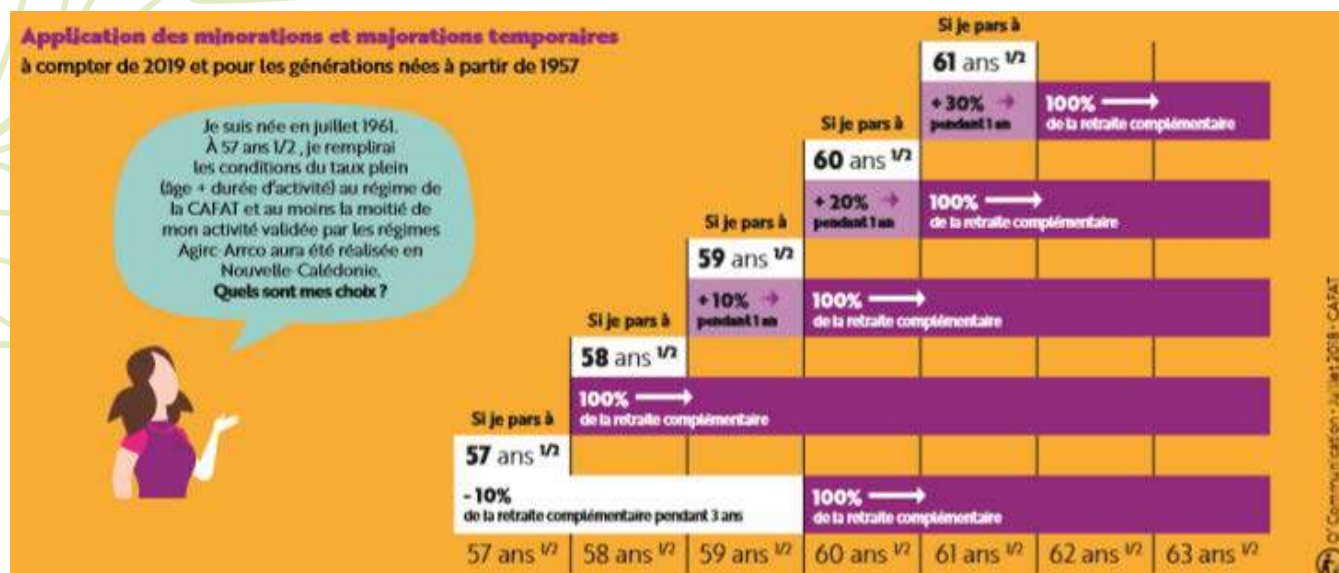
Depuis le 1er janvier 2019, date de la fusion des régimes ARRCO et AGIRC, lorsqu'un salarié prend sa retraite à taux plein CAFAT, il se voit appliquer un malus de 10% sur sa pension de retraite complémentaire pendant 3 ans. Des exonérations à ce malus ont été prévues, en particulier s'agissant des personnes ayant de faibles revenus.

La commission de suivi des accords de généralisation AGIRC/ARRCO (CSRC), animée par le MEDEF-NC qui réunit les partenaires sociaux calédoniens, a saisi la commission paritaire AGIRC/ARRCO à Paris, afin d'apporter des précisions et compléments sur l'application des coefficients de solidarité aux futurs retraités calédoniens. Pour rappel, afin de ne pas pénaliser les ressortissants du territoire non assujettis à la CSG, la commission paritaire avait accepté la mise en place d'un seuil d'exonération spécifique lié au seuil d'exonération de l'assujettissement au régime d'assurance maladie calédonien (revenus annuels inférieurs à 939 408 CFP).

La CSRC a sollicité à nouveau la commission pour ajuster le seuil d'exonération sur celui utilisé en Métropole, majoré de l'indice de Fisher calédonien (coefficient multiplicateur de 1,33 = exonération de malus pour toutes les personnes ayant un revenu annuel inférieur à 1,7 millions CFP). Suite à leur réunion du 15 octobre 2019, la commission paritaire AGIRC/ARRCO a répondu favorablement à notre demande. S'ajoutent à cela des ajustements spécifiques pour intégrer d'autres motifs d'exonération adaptés à la Nouvelle-Calédonie.

Nous avons été extrêmement vigilants sur la remise en cause du système de retraite complémentaire des calédoniens. Aux côtés des partenaires sociaux, le MEDEF-NC s'est mobilisé contre la remise en cause de la retraite complémentaire décrétée par le président du gouvernement précédent. Pour les partenaires sociaux, l'idée de créer une retraite complémentaire calédonienne nécessitait une discussion sur la forme et sur le fond.

Pour le MEDEF, le maintien des droits acquis et le versement des retraites seraient caducs si la Nouvelle-Calédonie ne pouvait pas verser la soulte due à l'AGIRC/ARRCO, compte tenu de l'alignement à nos conditions de départ à la retraite CAFAT plus favorables (âge de départ, montant des allocations et nombre d'années de cotisation) par rapport à la Métropole.



RUAMM : Plus de 10 ans de lutte avec les autorités politiques pour sortir notre Régime Unifié d'Assurance Maladie Maternité d'un avenir incertain

Dans la poursuite des années précédentes, en 2019, le MEDEF-NC s'est attaché à combattre les propos portant à faire croire à l'opinion publique que la CAFAT, gérée par les partenaires sociaux, serait responsable des déficits du RUAMM. Nous avons rappelé que ce sont nos élus du gouvernement et du congrès qui décident des dépenses du système de santé. La CAFAT, quant à elle, exécute les directives de paiement. Aussi, le changement de statuts de la CAFAT en établissement public n'est pas un remède pour redresser les comptes sociaux.

“ Je suis opposé au fait de transformer la CAFAT en établissement public. L'établissement public, c'est le moyen pour ensuite créer une unicité de trésorerie et rompre l'étanchéité entre les différents régimes : santé, retraites, prestations familiales, etc. C'est le moyen le plus facile de ne pas prendre de décision pour redresser le RUAMM. [...] Il ne faut pas se leurrer, les dépenses de santé vont continuer d'augmenter. Il faudra donc faire des choix : diminuer les prestations ou participer un peu plus à l'effort de santé. ”

Jean-Rémi BURAGLIO, Président de la CAFAT, mandataire MEDEF-NC.

Le MEDEF-NC, membre de la commission d'étude de la CAFAT, dont l'objet est d'analyser les propositions de réforme du gouvernement, présentées aux administrateurs le 29 novembre 2019, a mobilisé sa commission Protection Sociale, présidée par Alexandre LAFLEUR, pour détailler ces propositions. Notamment en ajustant des hypothèses sur l'évolution des dépenses de santé, et les marges de progrès plus réalistes à opérer par les différents acteurs du système.

En fin d'année 2019, des arbitrages financiers ont été pris afin de verser une partie des retards de paiement à l'hôpital pour que celui-ci puisse honorer les salaires du mois de décembre, entraînant un retard de paiement des libéraux de santé et de la clinique Kuindo-Magnin.

En tout état de cause le déblocage par le gouvernement de 4,5 milliards de francs dont 2 milliards de francs versés rapidement, a permis à la CAFAT de reprendre les versements des paiements.

Après avoir rencontré les différents acteurs de la santé, Thierry SANTA s'est rendu le 16 décembre au congrès pour débattre de diverses mesures susceptibles de sauver le RUAMM.

Le président de la CAFAT considère que le système de santé calédonien ne pourra pas durablement fonctionner sans un concours financier collectif, provenant de la fiscalité et non plus des seules cotisations des entreprises et des salariés.

Des solutions préconisées de longue date par le MEDEF-NC qui restent à mettre en œuvre :

“ Nous demandons la création d'un objectif calédonien de dépenses de santé, une sorte de plan de pilotage de l'ensemble du système de santé. Ça existe en Métropole. Nous n'avons jamais été entendus jusqu'à ce qu'une mission de l'IGAS reprenne cette recommandation pour que l'idée ressorte. ”

Jean-Rémi BURAGLIO.



Zoom sur les syndicats représentatifs du secteur privé

La représentativité syndicale de salariés est recensée à 3 niveaux : Nouvelle-Calédonie (secteur privé et secteur public), secteur privé (interprofessionnel) et dans l'entreprise.

Concernant le secteur privé, les organisations syndicales, pour être déclarées représentatives et conserver cette représentativité, doivent répondre à plusieurs critères, notamment celui de l'audience. Au fil des années, la représentativité peut changer, le critère de l'audience étant mesuré tous les ans et les élections professionnelles dans les entreprises sont, quant à elles, organisées tous les deux ans.

Chaque année, lors de la commission consultative du travail (CCT), la Direction du Travail et de l'Emploi compile les résultats des élections (cumul de 2 années) en fonction des procès-verbaux des élections professionnelles, afin d'établir la représentativité de chaque organisation syndicale de salariés.

Nos interlocuteurs sont au nombre de 6 syndicats représentatifs dans le secteur privé et dans l'ordre décroissant de représentativité : l'USOENC (1965), l'USTKE (1981), l'UT CFE-CGC (1996), CSTC-FO (1953), la COGETRA (2005) et la CSTNC (2005).

Cette représentativité permet aux syndicats de salariés de pouvoir être présents à la table des négociations et de pouvoir signer des accords collectifs.

On peut noter la présence quotidienne des partenaires sociaux dans les différentes négociations collectives (travaux paritaires) qui ont lieu au Conseil du Dialogue Social avec une présence plus appuyée en fonction de la représentativité qu'ils tiennent.

Il n'existe pas dans les textes de représentativité par branche d'activité, comme c'est le cas en Métropole. Néanmoins, on constate que cette participation à la négociation collective est accrue suivant les secteurs où les syndicats sont les plus présents.

Côté patronal, le MEDEF-NC est l'organisation la plus ancienne des trois organisations patronales (U2P-NC (1982) et CPME (1993)) et c'est aussi la plus représentative depuis.

Créé en 1936, le MEDEF-NC compte aujourd'hui 1260 entreprises adhérentes, tous secteurs confondus et assure l'animation des travaux et négociations paritaires dans la plupart des branches.

Travaux sur les conventions collectives et accords professionnels

Les conventions collectives et accords professionnels, suivant la branche d'activité, régissent les relations de travail entre employeurs et salariés.

Ces accords ont été conclus entre organisations syndicales patronales et syndicales représentatives au niveau interprofessionnel, pour la plupart dans les années 1980. Plusieurs travaux ponctuels d'actualisation ont été réalisés depuis, mais l'essentiel reste à faire.

Dans le cadre de l'agenda social partagé entre le gouvernement et le Conseil du Dialogue Social où nous siégeons avec une co-présidence assurée par le MEDEF-NC en la personne de Laurent VIRCONDELET, on peut citer trois chantiers qui ont été identifiés, puis engagés, avec un accompagnement du gouvernement :

- Depuis 3 ans, des travaux de révision sont menés dans la branche Industrie ;
 - L'année dernière pour la convention Bâtiments et Travaux publics, le premier volet sur la classification professionnelle a été traité. Cette année, ces travaux se poursuivent sur la partie "actualisation juridique" de la convention. Un accord sur la formation professionnelle a été signée dans cette branche (MEDEF-NC/FBTP).
 - L'accord professionnel sur la coiffure est censé être le 3ème chantier à engager pour 2021.
- En sus de ces deux conventions, le MEDEF-NC travaille avec ses adhérents professionnels des secteurs et les organisations syndicales représentatives sur :
- L'accord relatif au transport routier (depuis 3 ans avec une dernière réunion prévue le 17 avril 2020) ;
 - L'accord relatif au transport aérien (personnel au sol) : ancienneté et classification professionnelles ;
 - L'accord relatif au gardiennage a donné lieu à plusieurs travaux sur différents sujets traités (classification et organisation du temps de travail dans l'aéroportuaire, coût de revient minicanal, revalorisation salariale). Un accord sur la formation professionnelle dans cette branche a été signée par le MEDEF-NC.

Le MEDEF-NC, avec son adhérent, SPORT POUR TOUS, lancent un projet de convention collective "sport, animation et loisirs". Il se peut que le secteur du spectacle soit ajouté au champ d'application.

La représentativité du MEDEF-NC confirmée par jugement pour la 8ème fois depuis 2014

Le Juge a reconnu, une fois de plus, **la plus grande représentativité patronale du MEDEF Nouvelle-Calédonie**, selon l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Paris du 15 février 2019. La Cour a, par ailleurs, condamné le gouvernement et la CPME à verser des dédommagements au titre des frais de procédure que nous avons dû engager, pour avoir contester les jugements de la Cour.

Pour mémoire, depuis 2014 : pas moins de 8 jugements du Tribunal Administratif ou de la Cour d'Appel, confirment chaque fois le MEDEF-NC comme première organisation patronale représentative des entreprises de Nouvelle-Calédonie.



Signature de rénovation d'un CQP de la branche Commerce et divers - secteur automobile

Le MEDEF-NC a organisé deux commissions paritaires de la branche Commerce et Divers du secteur automobile. Du 18 au 26 février 2019, la Directrice Compétences et Ingénierie, Karine CEYSSON-GILLOT et l'ingénieure pédagogique, Sandrine BLANC du GNFA sont venues présenter la refonte des CQP sous forme de blocs de compétences et la rénovation du CQP MSA "Mécanicien Confirmé Véhicule Léger » renommé désormais « CQP Mécanicien Spécialiste automobile ». Il a été signé le 27 février 2019 par trois syndicats de salariés et deux organisations d'employeurs. Ce CQP est le premier d'une liste à rénover sous forme de blocs de compétences.

“ La force du CQP est de pouvoir atteindre les exigences des employeurs. Aujourd'hui, c'est la plus belle chance pour un jeune qui veut débiter une vie professionnelle ou pour un salarié qui souhaite se spécialiser, de se perfectionner. ”

Christian DUMANT - Responsable des pôles formation de l'EFPA.

Accord formation professionnelle de la branche gardiennage

Les partenaires sociaux de la branche Gardiennage et Sécurité se sont réunis pour examiner le sujet de la formation professionnelle dans leur secteur et ont signé un accord le 11 décembre 2019.

Ils ont convenu que les partenariats pour la montée en compétences des salariés et pour un meilleur recrutement pour les entreprises étaient bien installés. Ainsi la DFPC assure la formation des viviers des salariés de demain, le FIAF accompagne les entreprises dans la gestion de leur plan de formation et le développement des compétences clés des salariés. Les entreprises organisent les entretiens annuels et montent des plans de formation des salariés avec le FIAF et la branche travaille avec le FIAF sur une gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

Création du CSEIFOP - Conseil Stratégique de l'Emploi, de l'Insertion, de la Formation et de l'Orientation Professionnelle

Pour soutenir la politique de la "Stratégie Emploi/Formation/Insertion professionnelle", le gouvernement a modifié la gouvernance d'ensemble en créant une conférence des financeurs, composée du gouvernement et des trois provinces. Il a ensuite transformé le Comité Consultatif de la Formation Professionnelle en CSEIFOP.

Ce conseil intervient au niveau consultatifs et techniques et comprend 4 commissions techniques, regroupant les partenaires sociaux, les chambres consulaires et les représentants des acteurs du secteur :

- La commission "orientation professionnelle" ;
- La commission "observatoire des métiers, des qualifications, du rééquilibrage et du système d'information du marché de l'emploi" ;
- La commission "emploi" ;
- La commission "insertion formation professionnelle".

Création du GIEP - Groupement pour l'Insertion et l'Evolution Professionnelle

Pour coordonner l'action des différents établissements publics du territoire dans le domaine de la formation professionnelle et pour rationaliser les coûts, la Nouvelle-Calédonie s'est dotée d'un Groupement d'Intérêt public (GIP), dénommé GIEP.

Ce groupement regroupe l'Etablissement de Formation Professionnelle des Adultes (EFPA), l'Ecole des Métiers de la Mer (EMM) et une partie de l'Institut de Développement de Compétences de Nouvelle-Calédonie (IDC NC). Il a repris la quasi-totalité des missions de ces établissements.

Le Service de l'Aménagement et de la Planification (SAP) du gouvernement a, lui, repris les missions de l'Observatoire des Métiers, des Qualifications, du Rééquilibrage et du Système d'information du marché de l'emploi. La Nouvelle-Calédonie dispose ainsi directement d'un outil de mesure de l'activité et des besoins en emploi et formation.

Ce GIP est organisé en pôles sectoriels de formation et déployé sur les sites de l'ex EFPA à Nouville, à Bourail, à l'EMM et dans les locaux de l'ex IDC NC.

Le FIAF agit contre l'illettrisme

Les administrateurs du FIAF ont souhaité inscrire la lutte contre l'illettrisme comme un des axes stratégiques majeurs du Fonds Interprofessionnel. Vendredi 19 juillet 2019, Valérie Zaoui, Présidente du FIAF et représentante du MEDEF-NC, a ouvert une nouvelle séance de travail sur l'illettrisme avec les administrateurs mais aussi les représentants des collectivités et établissements publics concernés par les matières de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle. Après un diagnostic auprès des entreprises, des outils émergeront pour accompagner les personnes concernées afin de "Vaincre l'illettrisme pour réussir". L'illettrisme en entreprise : 1 personne sur 5 est en situation d'illettrisme.

Le MEDEF-NC en support de la Ministre du travail de Polynésie française sur une future Loi de soutien de l'Emploi Local

Mercredi 27 mars 2019, Nicole BOUTEAU, la Ministre du travail de Polynésie française, nous a fait l'honneur de sa visite au MEDEF-NC avec son équipe pour notamment échanger sur notre Loi de soutien et de promotion de l'Emploi Local et comparer nos situations économiques respectives avec un redressement engagé pour la Polynésie et une crise qui s'aggrave pour la Nouvelle-Calédonie.

Le lendemain les partenaires sociaux ont pu compléter les discussions sur l'Emploi Local. La Polynésie française étudie la mise en œuvre d'une Loi de ce type.



Accompagnement formation pour entreprises en difficulté

Face au ralentissement économique, le FIAF s'est mobilisé et a ouvert des financements exceptionnels pour soutenir la formation des salariés pour les entreprises en difficulté.

Il a proposé un **Plan d'Investissement et d'Accompagnement Formation (PIAF)** aux entreprises en difficulté. Ce plan vise à mettre en place un accompagnement renforcé, dont les financements complémentaires en formation.



Cécile OROSCO
Adjointe de direction



Catherine WEHBE
Directrice



Eric DINAHET
chargé
Économie-Fiscalité



Vanessa CAUMEL
Chargée / Juriste



Anne-Françoise FLOC'H
chargée
Emploi-Formation



Stéphanie HERVÉ
chargée
Communication



Kathiana YAMAMOTO
assistante juridique



Yanita BOUSQUET
comptable



Manon MORICE
assistante chargée
Communication



Paulina KILAMA
assistante administrative



Malia SIULI
assistante administrative



Anne-Marie GAIA
agent d'accueil

LE COMITÉ DIRECTEUR



Daniel OCHIDA
Président



Dominique KATRAWA
1er vice-Président en charge
de l'innovation



Eric DURAND
Porte parole et vice-Président
en charge de l'entrepreneuriat



Dominique LEFEIVRE
Vice-Président en charge
des relations extérieures



Divy BARTRA
Président de commission
Économie-Fiscalité



James DOUYERE
Président de commission
Emploi-Formation



Alexandre LAFLEUR
Président de commission
Protection sociale



Laurent VIRCONDELET
Président de commission
Relations Sociales



Valérie ZAOUI
Trésorière

**Nous remercions tous nos adhérents,
ainsi que nos syndicats professionnels affiliés,
associations et structures professionnelles :**

Chambre Syndicale des Bureaux d'Etudes Techniques et Ingénieurs Conseils de NC, Comité des Sociétés D'Assurances, Comité Régional Sport pour tous NC, Fédération Calédonienne du BTP, Fédération des Entreprises de Travail Temporaire de NC, Fédération Territoriale des Agents Immobiliers, Femmes Cheffes d'Entreprises de NC, Syndicat des Commerçants de NC, Syndicat des Courtiers en Assurance de NC, Syndicat des Entreprises de Transports Routiers de NC, Syndicat des Fournisseurs d'Accès à Internet de NC, Syndicat des Importateurs De Matériel Médical et Scientifique de NC, Syndicat des Importateurs et Distributeurs de NC, Syndicat des Industries de la Mine de NC, Syndicat des producteurs-exportateurs et Exportateurs de Minerai de nickel de NC, Syndicat des Restaurants, Bars et Discothèques de NC, Syndicat des Scaphandriers de NC, Syndicat du Numérique de NC, Syndicat Professionnel des Agréés en Douanes Et des Transitaires, Syndicat Professionnel des Pilotes Maritimes de NC, Union des Hôtels de NC.

Ainsi que nos partenaires :

Association Calédonienne pour le Développement de l'Enseignement Technique, Association de Développement Economique de la NC, Association de Formation du BTP, Association Pour l'Etude des Régimes de Retraite en NC, Cluster Maritime, Ecole de Gestion et de Commerce, Université de NC, Fédération des Entreprises des Départements d'Outre-Mer, Initiative Nouvelle-Calédonie, Institut des Relations Sociales de NC, MEDEF-France, New Caledonia Trade, & Invest, Observatoire Numérique de NC.

[illegible]



Fédération des entreprises
MEDEF NC
L'ESPRIT D'ENTREPRISE,
L'ESPRIT D'AVENIR.

6, rue Jean Jaurès - Immeuble Le Grand Théâtre
BP 466 - 98845 Nouméa CEDEX Nouvelle-Calédonie
27.35.25 - medefnc@medef.nc

www.medef.nc